



AN-Conf/13-WP/308

11/10/18

Révision n° 1

12/10/18

TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ B SUR LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR (Sous-points 6.3, 6.3.1 et 6.3.2)

RÉVISION N° 1

Le projet de rapport ci-joint sur les points 6.3, 6.3.1 et 6.3.2 de l'ordre du jour est présenté pour approbation par le Comité B, pour soumission à la Plénière.

Point 6 : Questions relatives à la sécurité organisationnelle

6.3 : Surveillance et supervision

**6.3.1 : L'évolution du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)
— Méthode de surveillance continue (CMA)**

6.3.2 : Soutien et cadre en ligne (OLF) de l'USOAP CMA

6.3.1 Ce point de l'ordre du jour traite des activités de surveillance continue menées par l'OACI dans le cadre du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et, plus particulièrement de l'évolution de la Méthode de surveillance continue (CMA) de l'USOAP, pour répondre aux besoins des États et de l'OACI. Afin d'offrir une meilleure vue d'ensemble aux participants et de faciliter les débats, les sous-points 6.3, 6.3.1 et 6.3.2 de l'ordre du jour ont été examinés conjointement.

6.3.2 Le Comité examine la note AN-Conf/13-WP/21 (révision n° 1), présentée par le Secrétariat, qui traite de l'évolution de la méthode CMA de l'USOAP, des processus et des outils basés sur les travaux menés par le Groupe d'experts chargé de l'examen structuré de l'USOAP-CMA (GEUSR). Il appuie l'évolution de l'USOAP-CMA sur la base des recommandations du GEUSR, ainsi que l'affectation des ressources financières et humaines nécessaires à leur mise en œuvre. Le Comité convient également que les informations pertinentes ne devraient pas être perdues lors de la réduction du nombre total de questions de protocole (PQ) USOAP CMA, en particulier en ce qui concerne les PQ qui ne sont pas directement liées à la supervision de la sécurité et qui devraient être incluses dans les mécanismes appropriés de suivi de l'OACI.

6.3.3 Le Comité examine la note AN-Conf/13-WP/79 (révision n° 1), présentée par l'Australie, qui soutient toutes les recommandations du GEUSR et préconise d'accélérer la mise en œuvre des recommandations concernant la révision structurée des PQ. Il note que la mise en œuvre de ces recommandations implique l'application simultanée des recommandations concernant l'identification de « PQ prioritaires ». Par conséquent, il appuie la mise en œuvre accélérée des deux ensembles de recommandations et convient de demander au Conseil d'examiner ces propositions, compte tenu des incidences budgétaires.

6.3.4 Le Comité examine la note AN-Conf/13-WP/44, présentée par l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) au nom de l'Union européenne et de ses États membres¹, des autres États membres de la Conférence européenne de l'aviation civile² et d'EUROCONTROL. La note propose les mesures permettant d'accroître l'efficacité de l'USOAP-CMA. Le Comité examine la proposition qui a été faite de déléguer certaines des fonctions et responsabilités qui incombent à l'OACI dans le cadre de l'USOAP-CMA à des « partenaires de sécurité ». Le Comité note les éclaircissements fournis par les États européens, à savoir que la proposition n'inclut pas la délégation à des entités commerciales. Toutefois, des préoccupations sont exprimées à savoir que la délégation de certaines fonctions et responsabilités qui incombent à l'OACI dans le cadre de l'USOAP-CMA pourrait avoir une incidence sur l'indépendance nécessaire du programme et sur la normalisation et l'acceptation mondiale de ses

¹ Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

² Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Islande, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Monaco, Monténégro, Norvège, République de Moldova, Saint-Marin, Serbie, Suisse, Turquie et Ukraine.

résultats. Le Comité convient que ces questions devraient être traitées en priorité dans le cadre de l'évolution ultérieure de l'USOAP-CMA, au-delà de la recommandation du GEUSR. En ce qui concerne les profils de risques de sécurité des États, le Comité note que l'OACI a utilisé un ensemble d'indicateurs pour déterminer les profils de risques des États pour la détermination des activités prioritaires de l'USOAP-CMA, et que le GEUSR a déjà reconnu la nécessité de renforcer ce domaine, en formulant plusieurs recommandations relatives à l'élargissement et au renforcement des indicateurs utilisés par l'OACI. Des préoccupations sont exprimées concernant la diffusion publique des indicateurs qui constituent le profil des risques de sécurité de l'État. Il est précisé par le Secrétariat que ces indicateurs seront partagés avec l'ensemble des États par le cadre en ligne de l'USOAP-CMA (OLF).

6.3.5 Le Comité examine la note AN-Conf/13-WP/122, présentée par le Canada, qui traite des audits USOAP-CMA simulés par l'entremise de l'autoévaluation et de l'évaluation par les pairs. Le Comité reconnaît qu'il est important que les États fournissent des autoévaluations des PQ de l'USOAP-CMA, qui soient fiables et actualisées, et convient donc d'encourager vivement les États à compléter leur autoévaluation des PQ de l'USOAP-CMA de manière détaillée et fiable et de les tenir à jour en tirant profit de la coopération avec d'autres États, chaque fois que cela est possible.

6.3.6 Le Comité examine la note AN-Conf/13-WP/189, présentée par l'Uruguay, qui propose d'intégrer aux PQ sur les services de navigation aérienne (ANS) utilisées dans l'USOAP-CMA, des questions sur la gestion de la fatigue dans les services de la circulation aérienne, afin de rendre compte de l'Amendement n° 50-B de l'Annexe 11 — *Services de la circulation aérienne*. Il reconnaît que l'examen des derniers amendements applicables des Annexes de l'OACI fait normalement partie du processus suivi par l'OACI pour la modification périodique des PQ de l'USOAP-CMA. Il convient donc de renvoyer la proposition au Secrétariat pour évaluation dans le cadre du prochain cycle de modification des PQ applicables.

6.3.7 Le Comité examine la note AN-Conf/13-WP/217, présentée par le Kenya au nom des États membres de la CAFAC³, qui propose des mesures pour renforcer la mise en œuvre des activités USOAP-CMA en Afrique. Il reconnaît les avantages d'une coopération accrue et d'un échange d'expériences renforcé entre États, en particulier au niveau régional. En outre, il reconnaît que la conduite d'un certain nombre d'activités USOAP-CMA supplémentaires chaque année nécessitera l'affectation de ressources financières et humaines supplémentaires, ce qui a déjà été abordé dans le cadre des recommandations du GEUSR.

6.3.8 En ce qui concerne l'évolution future de l'USOAP-CMA au-delà des recommandations du GEUSR, le Comité convient de recommander que l'OACI institue un groupe d'étude chargé d'étudier les moyens d'éviter les doubles emplois et de trouver des synergies visant à renforcer l'efficacité de l'USOAP-CMA, tout en maintenant des protections garantissant l'indépendance, l'universalité, la normalisation et l'acceptation globale de la mise en œuvre du programme.

³ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

6.3.9 À l'issue des débats, le Comité convient de la recommandation suivante :

Recommandation 6.3/1 — Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) — Méthode de surveillance continue – (CMA)

Il est recommandé que les États :

- a) continuent de s'engager pleinement dans le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) — Méthode de surveillance continue (CMA) ;
- b) complètent leur autoévaluation des questions de protocole (PQ) de l'USOAP-CMA de manière détaillée et fiable et les tiennent à jour selon que de besoin ;
- c) renforcent la coopération et le partage des expériences dans la mise en œuvre de l'USOAP-CMA, en particulier au niveau régional ;

Il est recommandé que l'OACI :

- d) continue de faire évoluer la méthodologie, les processus et les outils de l'USOAP-CMA ;
- e) mette en œuvre les recommandations et les observations du Groupe d'experts chargé de l'examen structuré de l'USOAP-CMA (GEUSR) ;
- f) veille à ce que les informations pertinentes ne soient pas perdues lors de la réduction du nombre total de PQ de l'USOAP-CMA, en particulier en ce qui concerne les PQ qui ne sont pas directement liées à la supervision de la sécurité, qui devraient être incluses dans le mécanisme approprié d'audits de l'OACI ;
- g) sous réserve de la disponibilité des ressources supplémentaires nécessaires, mette en œuvre, à titre prioritaire, les recommandations du GEUSR concernant la révision structurée des PQ et l'identification des « PQ prioritaires » ;
- h) affecte les ressources adéquates pour assurer que la surveillance continue des États reste pertinente et à jour ;
- i) institue un groupe d'étude chargé de se pencher sur l'évolution ultérieure de l'USOAP-CMA, au-delà des recommandations du GEUSR, en étudiant les moyens d'éviter les doubles emplois et de trouver des synergies pour renforcer l'efficacité de l'USOAP-CMA, tout en maintenant des protections pour garantir l'indépendance, l'universalité, la normalisation et l'acceptation globale dans la mise en œuvre du programme.
